

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/66

Séance du 7 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la convocation
1 ^{er} décembre 2023

Date d'affichage
1 ^{er} décembre 2023

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

Le 7 décembre 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Monsieur Bernard VEIRUN, Monsieur Jacky MIALHE, Madame Claudie HUGUET CARMONA, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Madame Nelly DEMOULIN, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Régine VIDAL, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Patrick GUY, Mme Christine THOMAS-LOPEZ, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Monsieur Olivier LELONG.

Absents excusés : Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Meriem LAMARTI

Procurations :

Mme Catherine BRUSSET LAYRE a donné procuration à Mme Evelyne RICHARD

Secrétaire de séance : M. Patrick GUY

FINANCES – SMEG – TERRITOIRE ENERGIE – ETUDE PHOTOVOLTAÏQUE AUTO CONSOMMATION COLLECTIVE

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la mairie et de l'école Roucaute a été évoqué. Cette installation vise à assurer l'alimentation électrique de l'ensemble des bâtiments communaux.

Afin d'avoir une bonne visibilité sur ce projet, il est proposé de diligenter une étude énergétique, technique et financière.

Elle pourrait être confiée au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG), qui, conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur réalise des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Ce projet d'étude s'élève à **5 143,00 € HT** soit **6 171,60 € TTC**.

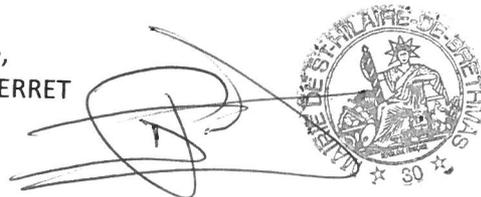
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER** le projet d'étude photovoltaïque dont le montant s'élève à **5 143,00 € HT** soit **6 171,60 € TTC**, ainsi que l'Etat Financier Estimatif.
- DE S'ENGAGER** à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **2 571,50 €**.
- D'AUTORISER** son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint.
- DE VERSER** sa participation en un acompte comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif.

Pour extrait conforme,

Saint Hilaire de Brethmas, le 8 décembre 2023

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2023

Application agréée E-legalite.com